

225C1393  
FR0013227113-FS0679

14 août 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SOITEC**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 août 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société SOITEC et détenir indirectement 2 198 363 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 6,15% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Goldman Sachs International	2 193 014	6,14	2 193 014	4,80
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 592	ns	1 592	ns
Goldman Sachs Bank Europe	3 598	ns	3 598	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	159	ns	159	ns
<b>Total Goldman Sachs Group, Inc.</b>	<b>2 198 363</b>	<b>6,15</b>	<b>2 198 363</b>	<b>4,81</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 1 626 574 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions SOITEC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions, et (ii) 60 000 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix compris entre 80,00€ et 95,00€.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 200 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix unitaire de 120 €, et (ii) 509 997 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 34 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 6 août 2035.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 35 727 041 actions représentant 45 674 352 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.